

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/23

DATE DE
CONVOCAION
17/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
17/03/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
29/03/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 28

L’an deux mille vingt trois
Les vingt-trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Olivier ROBERT, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

ABSENT EXCUSÉ : Monique CARUSO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette DOS SANTOS

**OBJET : CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS
CONTRAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’avis favorable de la commission Finances-équipements publics-voirie du 11 mars 2023;

CONSIDÉRANT la proposition de maintenir la contribution par enfant du Mesnil-le-Roi scolarisé en école primaire (maternelle et élémentaire) à 180 € ;

ENTENDU l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

FIXE le montant de la subvention à 180 € par enfant mesnilois scolarisé en école primaire, à chacun des établissements d’enseignement privé sous contrat qui en a fait la demande,

DIT que les écoles primaires suivantes sous contrat en ont fait la demande :

| VILLE | ÉCOLES | NOMBRE D'ÉLÈVES | | MONTANT EN EUROS |
|--|--------------------------|-----------------|-------------|------------------|
| | | Maternelle | Elémentaire | |
| | | 2023 | 2023 | 2023 |
| MAISONS-LAFFITTE | Sainte-Marie | 8 | 31 | 7 020 € |
| SAINT GERMAIN EN LAYE | Institut Notre Dame | 1 | 1 | 360 € |
| | Saint Érembert | | 3 | 540 € |
| BAILLY | IME Château de Bailly | | 1 | 180 € |
| SAINT GERMAIN EN LAYE | Avenir APEI Les Glycines | | 2 | 360 € |
| CARRIERES SUR SEINE | Avenir APEI La Rose-raie | | 1 | 180 € |
| Sous-total 1 : 48 enfants à 180 € | | 9 | 39 | 8 640 € |

INDIQUE que cette somme sera inscrite au budget communal – chapitre 65 – 657348

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS